



## Acte de vente appartement + parking amodiation

Par **Regis112**, le **02/10/2018** à **22:28**

Bonjour

Je suis en cours d'acquisition d'un appartement avec une place de parking en amodiation.

Y a t il des frais de notaire associés à la vente du parking en amodiation?

Le notaire doit -il réaliser 1 ou 2 actes de vente? (Appartement + parking)

Merci par avance pour vos retours

Par **youris**, le **03/10/2018** à **09:39**

bonjour,

selon sa définition, l'amodiation n'est pas une vente mais un bail de location de longue durée.

le recours à un notaire n'est donc pas obligatoire.

vous aurez à verser une rente mensuelle ou trimestrielle.

salutations

Par **janus2fr**, le **03/10/2018** à **13:26**

Bonjour,

Pour confirmer :

[citation]L'amodiataire n'est pas propriétaire

L'amodiataire, c'est-à-dire la personne qui a la jouissance et la quasi propriété de la place de parking n'est en effet pas le propriétaire. Il loue sur une durée allant généralement de 10 à 99 ans le droit de jouir de la place de parking.

**Par ailleurs, à la différence d'une vente classique, le notaire n'intervient pas dans la cession du bail. Les parties en présence sont la société de parking, l'ancien amodiataire et le nouvel amodiataire.**[/citation]

<https://www.parkagence.fr/parking-en-amodiation-tout-ce-qui-faut-savoir>